



Liste des documents à fournir saison 2022-2023



St Gilles Croix de Vie, Le Fenouiller, St Hilaire de Riez

PREMIÈRE INSCRIPTION ou RENOUELEMENT DE LICENCE :

- Inscription en ligne via e-Licence
- Certificat médical complété par votre médecin (à scanner puis à télécharger sur e-Licence) ou questionnaire médical (*Le certificat médical n'est plus exigé pour **les mineurs**, sauf en cas de surclassement ; pas de changement pour les majeurs*)
- Une pièce d'identité est requise pour les + de 18 ans

TARIFS : (adhésion + licence + Assurance option A)

U5 – U7 : **90 €**

U9 – U11 : **120 €**

U13 – U15 – U17 – U18 ⇒ **160 €**

U20 jouant en Senior ou Senior : niveau départemental : **160 €**

U20 - Senior : niveau régional et national : **200€**

Joueur en loisir : **80€**

Coach et/ou dirigeant joueur : **70€**

Dirigeant : **50€**

Arbitre officiel/OTM : **gratuit**

Coach non-joueur (parent responsable d'équipe) : **gratuit**

Règlement possible :

- Par carte bancaire via HelloAsso (possibilité de payer en une plusieurs fois)
- Par chèque, possibilité de régler en plusieurs fois (inscrire les dates d'encaissement au dos des chèques à l'ordre de l'ERVV)
- Les chèques vacances sont acceptés.

**Les chèque(s) sont remis dans une enveloppe au nom et prénom du licencié et à adresser à :
Matthieu TRICHET 13 rue Paré à virer 85800 STGILLES CROIX DE VIE**

La licence une fois envoyée au comité et réglée ne sera en aucun cas remboursable (blessure, arrêt du joueur, etc...)

RÉDUCTIONS :

-10 € par licencié de la même famille à compter du deuxième inscrit payant.

Soit la 1^{ère} licence à plein tarif et les suivantes à -10 € la 2^{ème}, -15 € la 3^{ème}, -20 € la 4^{ème} ...

Pour toute demande, contacter Matthieu TRICHET au **07 69 80 12 37** ou etoileriezviebasket@gmail.com

Toute inscription en cours de saison signifiera que le licencié ne sera pas prioritaire s'il y a trop de joueurs dans sa catégorie.

ETOILE RIEZ VIE BASKET

67 ter chemin des Garennes 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

etoileriezviebasket@gmail.com www.ervv.fr

07 69 80 12 37



CHARTER ERVB



St Gilles Croix de Vie, Le Fenouiller, St Hilaire de Riez

L'adhésion à l'ERVB engage le licencié à respecter le règlement intérieur et à participer activement à la vie du club (arbitrage, table de marque ...).

Le paiement de la cotisation est **OBLIGATOIRE**.

ENTRAÎNEMENTS :

- Chaque joueur est tenu de participer aux entraînements collectifs. Un entraînement commence lorsque l'entraîneur est dans la salle. Il importe donc que les parents qui viennent conduire les jeunes s'assurent de sa présence. Toute heure d'entraînement ne sera perçue comme salle de garderie !
- Le joueur est placé sous la responsabilité de l'entraîneur à partir de l'heure du début de l'entraînement jusqu'à la fin de celui-ci.
- Tout joueur perturbant l'entraînement pourra être sanctionné.
- En cas d'indisponibilité, le joueur ou ses parents préviennent l'entraîneur dès que possible.

COMPÉTITIONS :

- Pour un match à domicile, chaque joueur doit être présent au moins une demi-heure avant le début de la rencontre.
- Pour un match en déplacement, l'horaire doit être respecté. Les départs se font salle de la Faye, salle de la Vie ou du Fenouiller. L'horaire donné est l'horaire de départ de la salle. Les déplacements seront assurés par les parents à tour de rôle.
- En cas d'indisponibilité, le joueur ou ses parents doivent prévenir le responsable d'équipe et le coach le plus tôt possible.

ÉQUIPES :

- Les entraîneurs et les coachs sont responsables de la composition des équipes en début de saison. Ils peuvent modifier ces équipes en cours de championnat. Les parents devront respecter le choix des entraîneurs ainsi que celui des coachs.
- Un joueur peut être amené à jouer dans plusieurs équipes de la même catégorie en fonction des effectifs.

ATTITUDE SUR ET AUTOUR DU TERRAIN :

- Licenciés et parents sont tenus d'observer en toutes circonstances une attitude sportive. Ils ne doivent pas oublier de respecter les officiels, les adversaires, les différents partenaires ainsi que les règles du jeu.
- Chaque licencié du club est tenu de respecter les locaux et les véhicules de transport.
- Pendant les matchs et entraînements, les joueurs abandonneront l'usage de leur téléphone.

CONVOCATION POUR UNE FONCTION OFFICIELLE :

- A la demande du responsable des plannings, le licencié doit répondre présent à une convocation d'arbitrage, de table de marque ou de responsable de salle.
- Il doit être présent 15 minutes avant l'heure prévue de la rencontre.
- Dans le cas d'une indisponibilité, il doit trouver personnellement un remplaçant et le signaler en répondant à l'email de convocation.
- Les parents pourront aussi être sollicités pour tenir la table de marque, arbitrer ou être responsable de salle...

SANCTIONS :

- Les licenciés qui ne respecteront pas cette charte se verront infliger des sanctions décidées par le bureau de l'ERVB.

Ce règlement se veut le symbole de la solidarité et de la dynamique qui doit animer tous les membres de l'ERVB, chacun doit se sentir libre d'y adhérer et de le respecter.

Il est impératif que chacun d'entre nous se responsabilise pour une meilleure marche du club.

Le bureau de l'ERVB

ETOILE RIEZ VIE BASKET

67 ter chemin des Garennes 85270 SAINT HILAIRE DE RIEZ

etoilieriezviebasket@gmail.com www.ervb.fr

07 69 80 12 37